

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 71^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 13 AOÛT 2020, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 10 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA 71^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 13 AOÛT 2020, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais (<i>webconférence</i>)
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau (<i>webconférence</i>)
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson (<i>webconférence</i>)
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton (<i>webconférence</i>)

ABSENTE

Cyr, Manon	Ville de Chibougamau
------------	----------------------

INVITÉS

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH (<i>webconférence</i>)
Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava (<i>webconférence</i>)

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques
Arseneault, Linda	Adjointe de direction

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 01.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant le point 8.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la 70^e séance ordinaire tenue le 18 juin 2020
4. Administration et finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 juin et au 31 juillet 2020
 - 4.2. Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 juin et au 31 juillet 2020
 - 4.3. Correspondance
5. Ressources humaines
 - 5.1. Embauche employé n° 30091
6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1. FQIS-063 – Dépannage alimentaire à Chapais – CHA
 - 6.2. PIEC-037 – Rénovation du bâtiment – LSQ
 - 6.3. PIEC-038 – Aménagement de la cour extérieure – MAT
 - 6.4. Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
7. Programmes de soutien au développement économique
 - 7.1. PFC-004 – Construction d'un garage - RAD
8. Divers
 - 8.1. Fonds régional FTQ
9. Prochaine séance
10. Questions du public
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 70^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2020

Le procès-verbal de la 70^e séance ordinaire tenue le 18 juin 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 70^e séance ordinaire tenue le 18 juin 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 JUIN ET AU 31 JUILLET 2020

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 30 juin et au 31 juillet 2020, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 juin et au 31 juillet 2020, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 JUIN ET AU 31 JUILLET 2020

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 juin et au 31 juillet 2020 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 juin et au 31 juillet 2020 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 11 juin au 6 août 2020 est déposée pour information.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. EMBAUCHE EMPLOYÉ N° 30091

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-05

D'EMBAUCHER l'employé n° 30091 au poste de conseiller en développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1. FQIS-063 – DÉPANNAGE ALIMENTAIRE À CHAPAIS - CHA

À Chapais, aucun organisme n'offre le service de dépannage alimentaire ou de cuisine collective afin de répondre au besoin de base en alimentation des Chapaisiens qui sont en situation de vulnérabilité. Sur les recommandations de la personne responsable, la personne ou la famille vivant une situation précaire pourra aller faire une épicerie selon leurs besoins. Le propriétaire devra s'assurer que les conditions soient respectées (par exemple, alcool et tabac seront non admissibles).

L'objectif est de permettre aux personnes vivant des situations de pauvreté et de vulnérabilité d'avoir accès à des aliments pour combler un besoin de base, que ce soient des familles, aînés ou des personnes vivant seules, sans discrimination ni jugement. De plus, en collaboration avec la nutritionniste en saines habitudes de vie, de l'information leur sera fournie pour orienter leurs choix en valeur nutritive, comme favoriser l'achat de fruits, légumes, produits laitiers et sources de protéine au lieu de mets préparés en industrie.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dépannage alimentaire est grandissante et que le projet répond à un besoin physiologique, soit celui de se nourrir;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un objectif du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023, soit l'enjeu 3 « Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité »;

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes y sont toujours disponibles.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFQIS-2020-08-13-01

D'OCTROYER à la Guignolée de Chapais une aide financière maximale de 17 500 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Dépannage alimentaire à Chapais - CHA ». Cette subvention correspondra à 88 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 14 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention – Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 – Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) »;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 500 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. PIEC-037 – RÉNOVATION DU BÂTIMENT - LSQ

Le projet consiste à rénover entièrement l'extérieur du bâtiment actuel incluant l'isolation, le changement des deux portes donnant accès à l'extérieur, l'ajout d'une galerie arrière et d'une remise permettant d'entreposer divers objets et l'aménagement du terrassement arrière.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre un service essentiel pour regrouper, informer et représenter les personnes handicapées et leurs familles à l'ensemble du territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation et de construction consiste à apporter des améliorations pour une meilleure offre de services et d'activités et ainsi inciter les membres à venir profiter des services offerts dans un environnement plus agréable et sécuritaire.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-08-13-01

D'ACCORDER à Partenaires à part égale une subvention pour la réalisation de son projet « Rénovation de bâtiment - LSQ ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 50 047 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 40 037 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 10 010 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. PIEC-038 – AMÉNAGEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE - MAT

L'objectif principal du projet est de répondre aux besoins en développement (jeu actif et développement moteur) des enfants, tout en augmentant le taux d'occupation et la santé financière du CPE des P'tits Maringouins. Le projet d'aménagement de la cour extérieure est en accord avec leurs plates-formes éducatives, lequel projet est inspiré par le programme éducatif du ministère de la Famille, « Accueillir la petite enfance », ainsi que du cadre de référence de Gazelle & Potiron, qui vise la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur chez les enfants de 0 à 5 ans. En plus, le CPE désire obtenir la certification de conformité de l'aire extérieure et des équipements de jeu à la norme CAN/CSA-Z614-03. Le promoteur doit renouveler sa certification avant le 23 novembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux besoins de notre communauté, en offrant à la population des services de garde éducatifs de haute qualité permettant de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la cour extérieure répond aux besoins des enfants et des familles de Matagami en leur offrant un environnement riche, diversifié, rempli de défis et de découvertes.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-08-13-02

D'ACCORDER au Centre de la Petite Enfance des P'tits Maringouins une subvention pour la réalisation de son projet « Aménagement de la cour extérieure - MAT ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 20 380 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 16 304 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 4 076 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-06

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 10 331\$:

FCR-101 - Activités culturelles - Camp d'été 2020 – VAL	2 032 \$
PDC-058 - Fêtons Noël ensemble – CHA	4 913 \$
PIEC-039 - Achat de remorque – VIL	<u>3 386 \$</u>
Total	10 331 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. René Dubé se retire pour le point suivant. M. Steve Gamache agit à titre de président.

7. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1. PFC-004 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE - RAD

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet sera bénéfique pour sa croissance;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise et son promoteur ne présentent aucun risque réputationnel;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opportunité d'affaires intéressante et que le potentiel de gains pouvant être réalisés sur un placement aux conditions offertes est sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet économique majeur qui contribuera à l'essor économique du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera de nouveaux emplois à long terme dans le milieu.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPFC-2020-08-13-01

D'OCTROYER un financement de 230 000 \$ au promoteur pour son projet;

D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents afférents au projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. René Dubé rejoint les membres pour la suite de la séance et agit à titre de président.

8. DIVERS

8.1. FONDS RÉGIONAL FTQ

CONSIDÉRANT QUE la création du réseau des Fonds régionaux de solidarité FTQ en 1996 repose sur la volonté de la FTQ de doter le Québec d'un outil de développement régional;

CONSIDÉRANT QU'au fil des ans les Fonds régionaux ont permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises de grandir et d'innover afin de maintenir et créer des emplois durables dans l'ensemble des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des Fonds régionaux assure sa présence sur tout le territoire québécois par le déploiement de 16 bureaux régionaux, dont un à Chibougamau pour desservir la région Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE chaque bureau régional peut compter sur au moins une Direction - Investissement pour assurer le service auprès des entreprises et la liaison avec les partenaires du territoire qu'il couvre;

CONSIDÉRANT QUE l'action de chaque bureau régional repose sur le savoir et l'expérience de personnes présentes sur le terrain et capables d'offrir les produits financiers et les services-conseils qui distinguent les Fonds régionaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT QUE le Nord-du-Québec demeure une région avec un important potentiel d'affaires, lequel reste encore à développer;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional est un outil complémentaire aux autres fonds en région et qu'une synergie existe entre l'ensemble des partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional a acquis une visibilité et joue un rôle primordial dans le soutien de proximité aux promoteurs, et ce, partout dans la région du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poste de Direction - Investissement du bureau régional du Nord-du-Québec est vacant depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT la pertinence de conserver le poste de Direction - Investissement au bureau régional du Nord-du-Québec.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-07

D'INVITER le Fonds de solidarité et les Fonds régionaux de solidarité FTQ à conserver le poste de Direction - Investissement au bureau régional du Nord-du-Québec et, par conséquent, d'enclencher le plus rapidement possible le processus d'embauche habituel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-08

QUE la prochaine séance le 10 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-08-13-09

DE LEVER la séance à 15 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire